



Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

RAPPORT DU MAIRE sur la situation financière de la municipalité

Nous voici déjà à mi-mandat et nous sommes conscients que nous avons encore beaucoup de travail à accomplir à titre d'administrateurs municipaux. En ce qui a trait au travail, je m'en voudrais de ne pas souligner celui qu'accomplissent nos employés ainsi que les nombreux bénévoles qui œuvrent au sein des organismes de notre municipalité et qui représentent une grande richesse pour une communauté comme la nôtre. Également, merci à vous toutes et tous, citoyennes et citoyens, pour le soutien et la collaboration que vous nous apportez, nous facilitant d'autant la tâche.

Or, l'une des tâches qu'il m'incombe de faire de par ma fonction et dont je désire m'acquitter avec gré est de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité selon les dispositions de l'article 955 du code municipal.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2014

Nos états financiers pour l'année 2014 ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, s.e.n.c.r.l. En utilisant les données financières municipales seulement, ils présentent des revenus totalisant 2 828 450 \$, des dépenses de fonctionnement, de financement et d'affectations totalisant 2 575 079 \$, pour un surplus de l'exercice de 253 371 \$.

Au 31 décembre 2014, nous disposons d'un surplus accumulé non consolidé de 1 326 154 \$ dont 793 173 \$ est affecté. Le surplus affecté se détaille comme suit :

- 34 235 \$ - affectation au budget
- 28 294 \$ - rénovation cadastrale, renumérotation
- 19 430 \$ - réfection de trottoirs
- 10 000 \$ - projet habitation Coleraine
- 14 000 \$ - plan de sécurité civile
- 11 500 \$ - équipement de réduction de calcaire
- 250 000 \$ - fonds de roulement disponible
- 367 800 \$ - placement du produit de la vente de terrains au MDDELCC (3 Monts)
- 40 141 \$ - Solde disponible de règlements d'emprunt
- 17 773 \$ - autres

Notre bilan au 31 décembre 2014 montre des actifs ayant une valeur nette de 10 455 331 \$. Notre endettement total est de 3 574 455 \$.

Le rapport de nos vérificateurs externes, Raymond, Chabot, Grant, Thornton, indique que « les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. »

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les émoluments des élus municipaux sont régis par un règlement adopté en vertu de la « *Loi sur le traitement des élus municipaux* ». En vertu de l'article 11 de la loi, le maire d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Le maire distingue, le cas échéant, la rémunération de base et toute rémunération additionnelle et indique pour quel poste particulier est versée chaque rémunération additionnelle. Voici donc le détail de cette rémunération et de l'allocation de dépenses pour l'année 2015 :

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Rémunération de base :

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire :	1 024.00 \$ / mois	512.00 \$ / mois
Conseillers(ères) :	341.34 \$ / mois	170.66 \$ / mois

Rémunération additionnelle :

(Comité de travail (excluant le comité préparatoire mensuel), séance extraordinaire et séance d'information ou de consultation)

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire :	102.40 \$ / séance	51.20 \$ / séance
Conseillers(ères) :	51.20 \$ / séance	25.60 \$ / séance

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2015

À défaut de réaliser des travaux routiers de plus grande envergure, nous avons procédé cette année à des travaux de réparations sur les routes dans plusieurs secteurs de la municipalité. Nous avons également procédé à l'achat d'une rétrocaveuse et d'une niveleuse usagées afin d'être plus efficaces lors de l'exécution de nos travaux. Des rénovations importantes ont aussi été réalisées à divers bâtiments (aréna, hôtel de ville et chalet des sports à Vimy-Ridge) tout en continuant de veiller à l'entretien de toutes nos autres installations. Finalement, nous avons contribué financièrement à la construction du pavillon Des Jardins sur le terrain communautaire au Grand lac Saint-François. Ainsi, comme vous pouvez le constater, l'administration de vos biens et services demeure notre constante préoccupation.

Nous sommes également à compléter l'analyse des opérations budgétaires pour l'année 2015 et, actuellement, nous prévoyons être en mesure de respecter le budget adopté de 2 862 481 \$.

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2016

Devant composer avec des mesures d'austérité de la part du Gouvernement du Québec et avec une importante dévaluation foncière dans le secteur minier, l'année 2016 devrait être déterminante vers une offre de services des plus rationnelle. Pour ce faire, nous nous sommes engagés dans un processus d'analyse et de réflexion devant nous conduire à faire des choix probablement difficiles. Cependant, n'ayez crainte car vous serez consultés le cas échéant. De façon générale, nous pouvons vous assurer que, dans l'ensemble de nos actions, nous continuerons de mettre l'emphase sur la sécurité, l'économie d'énergie, la protection de l'environnement et la qualité de vie des gens.

Aussi, avant de terminer, tel que requis aux alinéas 3, 4 et 5 de l'article 955 du code municipal, nous vous énumérons la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ de novembre 2014 à octobre 2015 :

<u>Nom du contractant</u>	<u>Montant de la contrepartie</u>	<u>Objet du contrat</u>
Aquatech	51 517.47 \$	services professionnels pour l'eau potable et eaux usées
Asphalte Langlois	94 736.35 \$	rapiéçage d'asphalte
BFL Canada	27 434.58 \$	assurances
C.F. Garon	282 006.51 \$	déneigement et camionnage
EquipMTL	148 000.01 \$	achat rétrocaveuse et niveleuse usagées
Excavation Gagnon & frères inc.	766 112.14 \$	réfection chemin 10 ^e -Rang
SNC-Lavalin	36 066.53 \$	serv. prof. plusieurs projets
Grader's Pro	54 322.37 \$	mise à niveau - niveleuse
Granilake	34 563.13 \$	achat de matériel - travaux
Pétrolière impériale Esso	30 826.19 \$	carburants
Quincaillerie Guy Parent inc.	35 014.38 \$	divers achats
Régie intermunicipale	94 483.51 \$	matières résiduelles
Sani-Thetford 2000	36 394.62 \$	vidange des fosses septiques
T.O.R.A. inc.	175 286.06 \$	contrat de cueillette des ordures et autres services

CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal.

Donné à Saint-Joseph-de-Coleraine, ce deuxième (2^e) jour de novembre 2015.

Gilles Gosselin, maire